

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 avril 2024 - Délibération n°24-040**

Objet : Sollicitation d'une subvention du CD30 au titre de l'aide aux projets d'aménagements à vocation touristique

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mars précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

M. MONNIER donne procuration à M. PLA, P. SILVA donne procuration à W. ALCANIZ, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, D-A. ROUX donne procuration à H. JONQUIERE, D. MARTY donne procuration à D. GUIOT.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La commune souhaite aménager une aire d'accueil à l'entrée de ville, au début de la RD403 en intersection avec le chemin Bas.

Cette aire d'accueil sera à la fois un lieu de repos pour les automobilistes empruntant la RD999 entre Nîmes et Beaucaire mais également pour les cyclotouristes puisqu'elle se situe sur la future voie cyclable intercommunale allant à Rodilhan vers l'Ouest et Redessan vers l'Est en longeant le chemin Bas.

Cette aire d'accueil se situant sur le tracé de la Via Domitia, l'aménagement prévu :

- Rappellera le tracé global et local de la voie, dans le but de constituer un lieu d'étape pour les touristes, automobilistes et cyclistes, qui auront décidé de s'inscrire dans les pas de nos ancêtres gallo-romains,
- Mettra en valeur les bornes milliaires qui étaient présentes sur la portion de voie située sur le territoire de l'actuelle commune de Manduel, soit les bornes n°VI et n°VII,
- Présentera les deux monuments de Manduel inscrits au patrimoine, soit l'église Saint-Genest et la borne milliaire située devant l'hôtel de ville,
- Détaillera les commerces et artisans de Manduel afin d'inciter les touristes à se rendre en cœur de ville pour découvrir la ville.

Pour cela, il comportera dans un premier temps deux grands panneaux d'affichage et dans un second temps une structure verticale symbolisant une borne milliaire. Un mur avec un affichage souhaitant la bienvenue à Manduel sera positionné accompagné de trois cyprès, symbole de l'hospitalité.

Deux tables de pique-nique avec bancs seront également installées pour que les visiteurs puissent s'attabler.

La réalisation de ces aménagements d'accueil est évaluée à 24 340,00 €HT.

Il est proposé de solliciter des aides du conseil départemental au titre des projets d'aménagement à vocation touristique, dans le cadre des achats de petits équipements à vocation touristique.

Dans le cadre de ce dispositif, le plafond subventionnable s'élève à 25 000 euros et le taux de participation du département est de 40%. Il est donc proposé de solliciter ce taux de participation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'intervention du conseil départemental du Gard, décrivant la doctrine d'aide pour les projets d'aménagements à vocation touristique;

Considérant l'intérêt de la commune d'aménager une aire de repos à l'entrée de ville ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve la sollicitation de l'aide du conseil départemental du Gard pour l'aménagement de l'aire de repos, au taux de 40% avec un plafond subventionnable de 25 000 euros.

ARTICLE 2. Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Convocation : 27 mars 2024

Affichage ordre du jour : 27 mars 2024

Présents : 24

Suffrages exprimés : 29

Absents : 5

Publiée le :

1 2 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

